

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 février 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline et Monsieur ALBASI Maxime.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine représentée par Monsieur LEBARON Jean-Bernard,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration pour Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 40 Pouvoir(s) : 8 Votants : 48
--	--

N°2023A-04-FIN : REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE (CAUTION) BAIL COMMERCIAL RESTAURANT Ô BERGES DU LAC - PENNE D'AGENAIS - MONSIEUR WEILENMANN

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, informe l'assemblée que Monsieur Weilenmann, locataire du restaurant Ô Berge du Lac à Ferrié, Penne d'Agenais, a vendu son fonds de commerce au 1^{er} janvier 2022. De fait, le bail commercial le liant à Fumel Vallée du Lot a pris fin à cette même date.

AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A_04_FIN-DE
Reçu le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023

Madame la Vice-présidente rappelle :

- la délibération n°D2016-47 de la Communauté de Communes de Penne d'Agenais (CCPA) en date du 22 juin 2016, relative à la définition des modalités de location du restaurant du site Nature de Ferrié à Penne d'Agenais et le bail dérogatoire signé en date du 27 juin 2016 de l'Office Notarial de Penne d'Agenais, entre la CCPA et Monsieur Weilenmann Nicolas ;
- la décision n°D2017-72-AG de Fumel Vallée du Lot, en date du 09 juin 2017, relative au bail dérogatoire pour le restaurant du site Nature à Ferrié à Monsieur Weilenmann et le bail dérogatoire signé en date du 28 juin 2017 de l'Office Notarial de Penne d'Agenais, entre la Fumel Vallée du Lot et Monsieur Weilenmann Nicolas.

Elle précise que le bail dérogatoire prévoyait dans son article « Dépôt de garantie », une caution d'un montant de 2 160 € TTC, de la part de Monsieur Weilenmann.

Il est proposé de restituer en totalité le dépôt de garantie versé d'un montant de 2 160 €uros, comme prévu dans le bail dérogatoire.

Madame la Vice-présidente informe que lors de l'encaissement de cette caution, la Communauté de Communes de Penne d'Agenais a imputé ce dépôt de garantie sur le compte 752 au lieu du compte 165. Afin de procéder à son remboursement, il convient d'effectuer une ouverture de crédit au compte 62878 du budget annexe Lot et Nature d'un montant de 2 160 €.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

- 1°) – Décide de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 2160 € TTC à Monsieur Weilenmann ;
- 2°) – Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 62878 du budget primitif 2023 du budget annexe Lot et Nature ;
- 3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 février 2023



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 27 février 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 février 2023
